



# Peyrolles-info

## 120

### Conseil municipal du 24 avril 2015

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Pierre Hénon, Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Excusé : Nicolas Geoffray.

Pouvoir de Nicolas Geoffray à François Abbou.

Secrétaire de séance : Thierry Ponsin.

La séance est ouverte à 17h45.

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

#### 1. BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget communal s'équilibre comme suit :

**En fonctionnement : dépenses = recettes = 183 048 €**

**En investissement : dépenses = recettes = 313 814 €**

En investissement les principales opérations inscrites au budget de cette année sont :

- La révision du PLU (Plan local d'urbanisme) ;
- La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du captage d'eau potable ;
- Le schéma directeur d'eau potable ;
- le changement des fenêtres de l'ensemble des bâtiments communaux (La Planque et Mairie) ;
- la sécurisation de la rampe d'accès à la mairie (mur, éclairage, revêtement de sol)
- le rejointoiement des piles du pont de l'Arénas ;
- la réparation de routes communales, en particulier les dégâts résultant des orages de l'automne (chemins de Valescure, du Serre et l'ancien chemin de St Jean à St André) ;
- la pose de glissières de sécurité au chemin du Serre de Clayrac ;

- l'entretien de la voirie : goudronnage, achat et pose de panneaux de circulation ;
- la participation à la réfection de nouvelles voiries rurales (les Fontanelles, la Clède, la Beaume).

Après s'être fait expliquer par le détail les dépenses prévues et les recettes attendues, les projets à réaliser avec les subventions qui s'y rapportent, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

## **2. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) - ÉLECTRICITÉ**

Le montant maximal de cette redevance, versée par ERDF à la commune, est prévu par décret. Dans notre cas il est de 197 €.

Accord unanime du conseil

## **3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) - TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Le montant de cette redevance est calculé pour 7,5 km de lignes aériennes plus 1 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (cabine téléphonique) et se monte à 429 €.

Accord unanime du conseil

## **4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014 (RPQS)**

Comme chaque année ce long rapport aligne des chiffres et des graphiques mais il est obligatoire, Il permet de constater que le rendement de notre réseau a fortement progressé et atteint 98,5 % (eau vendue par rapport à eau prélevée) ce qui indique qu'il n'y a aucune perte sur notre réseau, l'écart étant dû annuellement aux essais des pompiers sur nos bornes à incendie et au lavage des deux réservoirs de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité par le conseil

## **5. INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ - I.A.T.**

Le principe de l'attribution de cette indemnité aux personnels municipaux, dans le cadre des textes réglementaires, doit être voté par le nouveau conseil municipal installé en mars 2014.

Accord unanime du conseil

## 6. SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Comme décidé lors du dernier conseil municipal, le maire et trois conseillers ont rencontré, à la mairie, le Chargé de programme nous étant dédié dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage, nous liant avec le service de la Direction de l'eau, l'environnement et l'aménagement rural du département du Gard, qui a préparé notre dossier de demande de subvention. Nous avons tenté de lui expliquer que ce projet était totalement disproportionné et inadapté pour une petite commune comme Peyrolles (télésurveillance et télétransmission des compteurs généraux, modélisation informatique du réseau, relevé exhaustif des installations privées, etc). L'estimation du Chargé de programme aboutit à un coût global de plus de 80 000 € que ne peut supporter notre commune même avec 70% de subvention.

Cependant cette personne en charge de notre dossier a refusé de le modifier car il préfère que le montant demandé à être subventionné soit surestimé pour ne pas avoir à réclamer, en cours d'étude, un montant complémentaire.

Pour ne pas prendre le risque de retarder le PLU (Plan local d'urbanisme) qui doit comporter ce schéma, le maire propose de lancer la demande de subvention sur la base du document actuel étant entendu qu'aucun marché ne sera lancé sans un profond remaniement du dossier de consultation des entreprises et un nouveau vote du conseil.

Accord du conseil par 5 voix pour, une abstention, un vote contre

La séance est levée à 21h.

### **Questions diverses :**

- *Le groupe de travail "Éclairage public et ciel nocturne" du Parc national des Cévennes nous a proposé de participer au concours « Villes et villages étoilés ». Objectif du concours : valoriser avec un label de 1 à 5 étoiles, les communes qui agissent pour la qualité et l'environnement nocturne, tant pour les humains que pour la biodiversité, et, du même coup, contribuent à la réduction de la dépense énergétique. N'ayant aucun éclairage public, donc aucune pollution lumineuse du ciel, notre commune pourrait être classée 5 étoiles ! Mais le conseil ne voit pas trop l'intérêt d'une telle demande...*